



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de VAUCLUSE  
Arrondissement de CARPENTRAS

COMMUNE DE BÉDOIN

**Séance du 28 septembre 2022**

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : **23**

En exercice : **23**

Qui ont pris part à la délibération : **23**

Dont pouvoirs : **3**

Date de la convocation : **24/09/2022**

L'an **deux mil vingt deux, le vingt huit septembre, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BEDOIN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Dominique VISSECO, M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Pascale BEGNIS, M. Christophe CHAUMARD, M. Olivier MERCIER.

Procurations : Mme Pascale BEGNIS en faveur de M. Gilles BERNARD, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN, M. Olivier MERCIER en faveur de M. Michel PAPE.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

**N° MA-DEL-2022-073**

**OBJET : COCADIS - CESSION DROIT AU BAIL CHALET CADASTRE SECTION AB N°10**

RAPPORTEUR: M. Gilles BERNARD

Par courrier du 13 juillet 2022, Maître ARNOUX, notaire à Bédoin, sollicite l'autorisation de la commune en vue de la cession par Monsieur Roland BEYNET au profit de M. Joris JOUVAUD et de Madame Marie CHABAUD, du chalet n°60 dont il est propriétaire au lieudit « La Grave », édifié sur la parcelle cadastrée section AB n°10, pour une contenance cadastrale de 55 m2.

A cette cession vient s'ajouter le transfert du droit au bail qui a commencé à courir le 1 octobre 1978 pour se finir le 1<sup>er</sup> octobre 2050.

Monsieur le Maire précise que l'acquéreur s'engage à respecter les termes du règlement du lotissement et du contrat de bail.

Conformément au cahier des charges dudit lotissement, le Conseil municipal doit émettre un avis sur la cession de droit au bail.

Vu le cahier des charges du lotissement,

Vu la concession portant bail emphytéotique consenti par la commune aux termes d'un acte initial reçu par Maître Jean REYNARD, notaire à Bédoin, le 2 juillet 1980 et le 30 octobre 1981,

**Entendu cet exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- De donner un avis favorable à la cession du droit au bail restant à courir pour le chalet numéro 60 installé sur les terrains communaux du Cocadis et cadastré section AB n°10,



- D'autoriser le notaire en charge du dossier à poursuivre cette vente,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou tout adjoint faisant fonction pour signer tous les actes à cet effet.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture  
de Vaucluse le : **30.09.2022**  
et publication sur le site internet de la commune de  
Bédoin le : **30.09.2022**

Pour extrait certifié conforme,  
**Le Maire, M. Alain CONSTANT**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*